

Comité syndical du 24 juin 2020

DELIBERATION N° 20-017 D

Objet : Soutien financier à la commune de Baillet-en-France relatif au développement d'usages numériques pédagogiques innovants dans les écoles primaires dans le cadre du fond abondé par les délégataires de service public.

Le vingt-quatre juin deux mille vingt à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
16 JUIN 2020	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
03 JUIL. 2020	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Acte rendu exécutoire :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
03 JUIL. 2020	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes France a été suppléé par M. Matthieu LAURENT
	<u>A donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
Publication ou notification :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Anthony ARCIERO
03 JUIL. 2020	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme AKNOUCHE, qui a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°20-017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec la Commune de Baillet-en-France pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

APPROUVE l'attribution d'une subvention à la Commune de Baillet-en-France plafonnée à 7 500 € ;

DIT que la subvention plafonnée correspond à :

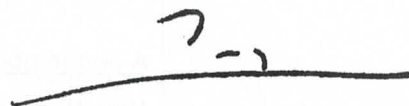
- 50% maximum du coût des équipements et outils numériques intégrés au projet,
- 20% maximum du coût des infrastructures concourant, le cas échéant, au bon fonctionnement desdits équipements incluant le câblage ;

DIT qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

